

# Communiqué

## Audit de l'hygiène des mains, ressources externes

16 septembre 2021

La promotion de l'hygiène des mains s'inscrit dans les objectifs de prévention de la transmission de maladies infectieuses.

Afin d'assurer une pratique exemplaire de l'hygiène des mains en conformité avec les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des audits ou des auto-évaluations doivent être complétées minimalement une fois par année.

Étant donné qu'il serait difficile de faire des audits d'observation dans certains milieux, la solution de déployer une auto-évaluation de l'hygiène des mains a été préconisée.

C'est pourquoi le service de la prévention et contrôle des infections déploie un nouvel outil d'audit accessible en ligne.

Milieux visés : RI-RTF, RPA ou autre

Période pour procéder à l'auto-évaluation de HDM: 20 septembre 2021 au 30 novembre 2021

Vous le trouverez en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/PU8KBvte8m>

Il est disponible également en scannant le code QR suivant avec votre téléphone cellulaire ou votre tablette:



Cet outil permettra de récolter des statistiques sur la pratique de l'hygiène des mains, de cibler les réussites et de valider les actions à mettre en place pour améliorer le processus.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration,

Brigitte Duquette,

Chef de service, Prévention et contrôle des infections